

15.06 :

Taxe Professionnelle : acompte de 50 % de la taxe mise en recouvrement au titre de 2003 si celle-ci était au moins égale à 1.500 Euros, contrôler les réductions pour les artisans de 75 %, 50 % ou 25 % selon qu'ils ont employé 1, 2 ou 3 salariés.

Organic : Règlement du solde (CA > à 760.000 Euros).

- **Acompte d'Impôt sur les sociétés**

Impôt sur la Fortune : dépôt de la déclaration et paiement de l'impôt. Patrimoine supérieur à 720.000 Euros au 01/01/2004.

30/06 :

- **Non salariés** : versement de la cotisation d'assurance maladie du 2ème trimestre

Sociétés : dépôt au Greffe des comptes annuels dans le mois qui suit la date de l'Assemblée Générale Ordinaire.

01/05/2004 : **Extension du Territoire de la Communauté Européenne pour les opérations intra-communautaires et attribution des numéros d'identification à la TVA avant le 30 juin 2004** :

Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie.

STAGE EN ENTREPRISE – COTISATIONS SOCIALES

A – Stages obligatoires

Pas de cotisation si l'indemnité de stage n'excède pas 30 % du SMIC au 1^{er} janvier 2004 = 364,53 Euros.

Si la rémunération est supérieure aux 30 % : cotisations URSSAF mais exonération des ASSEDIC et de Retraite.

B – Stages facultatifs

Même sans rémunération, l'entreprise doit verser des cotisations à hauteur de 25 % du SMIC, soit 303,78 Euros.

REGIME FISCAL

Pour l'entreprise : Pour les stages d'au moins huit semaines dans le cadre de CAP – BEP – BAC PRO – BTS, un crédit d'impôt formation de 450 Euros par stagiaire supplémentaire accueilli pendant l'année par rapport à l'année précédente.

Pour le stagiaire : Exonération d'IR si le stage obligatoire n'excède pas trois mois.

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR - AFFICHAGE

Vous trouverez ci-après le modèle du tableau d'affichage obligatoire et retrouverez sur notre **site internet** : www.cabinet-roche.com, toutes les informations utiles et nécessaires que vous souhaitez à ce sujet.